

# *Union des Groupements de Producteurs de Bananes*

**Monsieur Phil Hogan**  
**Commissaire en charge de l'Agriculture**  
**Commission Européenne**  
Rue de la Loi / Wetstraat 200  
1049 Bruxelles  
Belgique

Rungis, le 2 Mars 2017

Monsieur le Commissaire,

Nous avons appris que la Présidence maltaise du Conseil de l'Union européenne a obtenu un nouveau mandat sur l'agriculture biologique et a décidé, en conséquence, d'avancer la prochaine session du trilogue sur le sujet au mercredi 8 mars.

Ce texte reconnaît un label « bio » à deux vitesses, qui trompe lourdement le consommateur européen.

En effet, alors que les producteurs communautaires de produits bio doivent se conformer à un cahier des charges précis et protecteur de la santé des consommateurs, les producteurs des pays tiers se voient, eux, reconnaître un système « d'équivalence ».

Or, pour le consommateur, l'étiquetage ne change pas : « l'équivalent bio » dont bénéficient les productions des pays tiers est bien affiché comme « bio », au même titre que le vrai produit bio européen.

Nous militons, de notre côté, pour que l'ensemble des produits étiquetés « bio » fassent l'objet de la même exigence.

C'est la raison pour laquelle nous rejetons ce système d'un « équivalent bio », que le texte de compromis de la présidence maltaise continue à reconnaître.

Dans une ultime fuite en avant, le mandat de la présidence maltaise propose désormais d'importer cet « équivalent bio » sur le territoire communautaire, en autorisant les productions tropicales de l'Union européenne à bénéficier de dérogations. Voici donc que, pour acheter la bienveillance des Régions ultrapériphériques, on étend la tromperie du consommateur à leurs territoires.

Inutile de dire que nous refusons ce marchandage.

Monsieur le Commissaire, nous sommes fiers d'être des producteurs européens de bananes, et de pouvoir garantir au consommateur le respect scrupuleux des règles sociales, environnementales et sanitaires strictes que l'Union européenne a développées pour protéger la santé des consommateurs et pour lesquelles vous nous aviez félicité lors de votre intervention parmi nous au Mont Sainte-Odile le 14 septembre 2016.

C'est notre image de marque, d'aucuns diraient même notre fond de commerce, face aux productions des pays tiers.

Pour nous, les choses sont simples : ou bien un produit est « bio », ou bien il ne l'est pas. On n'est pas « presque bio » ou « équivalent bio », sauf à vouloir sciemment induire le consommateur en erreur.

« L'équivalence bio » place les producteurs européens de banane dans une situation d'inégalité par rapport à leurs concurrents d'Amérique latine ou d'Afrique, alors même que les producteurs des pays tiers sont très loin de respecter les mêmes normes sociales, environnementales et sanitaires qui sont celles des productions européennes.

Afin que le « bio » européen devienne le standard international, il nous semble au contraire indispensable que l'Union européenne défende un principe simple, qui s'appelle la conformité : toute règle imposée à un producteur communautaire doit aussi s'appliquer pour les producteurs des pays tiers qui souhaitent commercialiser leur production en Europe.

Le système de la conformité est le seul vertueux : pour s'y conformer, non seulement les industries agro-alimentaires devront proposer aux consommateurs du « vrai bio » communautaire, mais en plus celles-ci feront pression sur leurs fournisseurs des pays tiers pour qu'ils leur proposent des produits « bio » conformes à la pratique européenne.

Personne ne devrait en effet soutenir l'existence de deux « bio » différents, avec un étiquetage qui ne le dit pas clairement : un bio « conforme », le communautaire, et un bio « équivalent », celui des pays tiers.

En soutenant le système d'équivalence, la Présidence fait le contraire, et lèse les producteurs européens tout en entretenant une confusion dans l'esprit du consommateur qui, à brève échéance, rejaillira malheureusement sur l'ensemble du label « bio ».

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Commissaire, sachant l'attention et le soutien que vous avez continuellement porté à notre production de bananes européenne, nous en appelons à votre haute autorité pour que la Commission fasse une ligne rouge de l'application strictement conforme de la législation européenne aux produits en provenance des pays tiers, dans le cadre des négociations en trilogie qui doivent se tenir avec le Conseil et le Parlement.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, en notre plus respectueuse considération.



**Eric de Lucy**  
Président de l'Union des Groupements de  
Producteurs de Bananes de Guadeloupe et  
de Martinique